

VOTRE MAGAZINE

Août 2019 - n°14

à Saint
Sauveur



LE DOSSIER ►

Voirie & sécurité

05 34 27 31 68
www.ville-saint-sauveur.fr



4
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
Le Plan Local
d'Urbanisme
...

8
FINANCES
Les Finances
Communales
...

10 ÉDUCATION



23
ENVIRONNEMENT
AU QUOTIDIEN



30
ACTION SOCIALE



32
LE DOSSIER
Voirie & sécurité
...

**PLAN
DE LA COMMUNE
DÉTACHABLE**

38
SPORT - CULTURE
LOISIRS

44
PATRIMOINE
Sauvegarde du
patrimoine



46
VIE ASSOCIATIVE
Le complexe sportif
Le complexe associatif
Les espaces de loisirs
....



52
INTERCOMMUNALITÉ



54
EN BREF
Décisions Municipales



En cette fin de congés d'été, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne rentrée

Notre commune continue son évolution et cette fin d'année 2019 sera marquée par la réalisation de travaux de voirie permettant la rénovation de nos infrastructures ainsi qu'un accroissement de la sécurité. La Route Départementale n° 20 (route de Saint-Jory), connaîtra des travaux importants. Un piétonnier reliera les nouveaux commerces au centre du village. Nous en profiterons pour réaliser la mise en sécurité de l'intersection avec l'impasse du Joug. Le carrefour de l'ancienne mairie sera également modifié et sécurisé. Vous pourrez apprécier les détails de ces travaux dans le dossier de ce magazine.

Saint-Sauveur accueille aujourd'hui de nouveaux habitants. Nous leur souhaitons la bienvenue. Nous espérons qu'ils reconnaitront, dans leur vie quotidienne, la doctrine du Conseil Municipal qui veille à la qualité d'un service de proximité dans un environnement rural préservé. Car les élus successifs anticipent, depuis plusieurs années, un développement mesuré de notre village. J'en veux pour preuve la construction d'un nouveau complexe sportif, l'agrandissement de notre école publique, la création de nouveaux services et commerces, la candidature pour l'installation d'une crèche et d'un collège sur la commune.

Saint-Sauveur doit rester un village vivant et non une commune dortoir comme nous pouvons en voir à la périphérie de l'aire Métropolitaine. Nous continuerons à y veiller. Il n'y a d'autre solution que la maîtrise efficace de l'urbanisation communale pour répondre à cet objectif. Il convient d'éviter un afflux trop important et trop soudain de population. Nous nous employons à corréliser l'évolution démographique de la commune et le développement de nos services. Cet équilibre est le garant d'une bonne maîtrise de nos services publics et d'une bonne santé financière.

Cette possibilité de maîtriser l'urbanisation et donc l'avenir de Saint-Sauveur est notamment due au choix que nous avons fait : intégrer une communauté de communes rurale plutôt qu'une grande Métropole. Cette décision nous permet d'offrir aux habitants de notre village une qualité de vie indéniable.

Malgré la forte pression foncière due à la proximité avec la Métropole, le Conseil Municipal a démontré, par ses réflexions et ses décisions, qu'il était tout à fait possible de conserver cette qualité de vie appréciée de la majorité de nos concitoyens. Et tel restera notre objectif.

Notre jeune communauté de communes est, elle aussi, en pleine mutation. Elle vient de définir les grands axes de son projet de territoire. Les chantiers en cours sont multiples. Ils structurent et conditionnent notre futur et posent les fondations solides de l'action communautaire. L'engagement des élus et des agents dans cette démarche collective est total et nous assure un avenir durable.

Une fois de plus, je me permets de rappeler que la mairie est ouverte à tous et que nous nous tenons à votre disposition pour vous expliquer nos choix. De récents événements nous ont rappelé que ce dialogue entre nous est essentiel pour une bonne compréhension de nos actions et le maintien de la confiance que vous portez en vos élus.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Philippe PETIT

Maire de Saint Sauveur

Président de la Communauté des Communes du Frontonais

Président du SCOT du Nord Toulousain

Édité par la mairie de Saint-Sauveur - Allée d'Orzalis - 31790 Saint-Sauveur - www.ville-saint-sauveur.fr

05 34 27 31 68 - accueil@ville-saint-sauveur.fr

Direction de la publication : Philippe PETIT - Responsable de la publication : Marina Daillut

Création - réalisation : Paula Marques - Studio Urbain - www.studio-urbain.fr - © photos : freepik, pixabay & fotolia

Impression : Evoluprint à Brugières

L'urbanisme : un domaine en constante évolution



L'urbanisme est un domaine extrêmement mouvant. Les documents d'urbanisme doivent évoluer au rythme de la législation. De plus, la pratique quotidienne de notre Plan Local d'Urbanisme, outil incontournable pour le développement du territoire, fait régulièrement ressortir des points qu'il est nécessaire d'améliorer, d'une part pour être encore plus efficace dans la maîtrise de l'évolution de la commune, et d'autre part, pour en faciliter la compréhension par la population. C'est l'état d'esprit du PLU communal récemment approuvé.

Le Plan Local d'Urbanisme : la concrétisation des orientations politiques du Conseil Municipal en matière d'aménagement du territoire

Le PLU approuvé le 13 mars 2018 est le fruit d'un travail de longue haleine porté par le Conseil Municipal. Ce travail abouti et assumé est la traduction concrète de la politique que les élus ont souhaitée pour le développement de Saint-Sauveur, c'est-à-dire, un développement résidentiel maîtrisé en préservant un contexte rural et environnemental riche. Les axes affichés du Programme d'Aménagement et de Développement Durable qui ont servi de socle au PLU en témoignent :

- organiser et structurer durablement l'attractivité résidentielle,
- favoriser le développement économique,
- préserver et valoriser le cadre de vie.

Dans les faits

- Il a été procédé à la construction d'une nouvelle station d'épuration permettant le développement de l'assainissement collectif.
- L'offre en logements a été diversifiée tout en conservant une majorité d'habitations individuelles.
- Les services municipaux se développent (agrandissement des services scolaires et périscolaires, construction du complexe sportif).
- Des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg et de sa proximité ont été réalisés ou sont en cours (Cf. Le dossier p.32) ainsi que de nouveaux chemins piétonniers (développement de liaisons douces).
- Une nouvelle zone commerciale a été réalisée.
- La commune œuvre fortement pour la pérennisation de l'activité agricole : la surface de terre exploitable a été augmentée de 30 hectares.
- 2 hectares ont été reclassés en zone naturelle dans un souci de préservation de l'environnement.



Du périurbain, oui mais en milieu rural : le combat sans relâche du Conseil Municipal

La pression de Toulouse Métropole est indéniable, et Saint-Sauveur est confrontée à une demande foncière très forte. Dans ce contexte, la commune a été classée, malgré elle, en zone B1 dite « tendue », ce qui signifie notamment que la commune entre dans le cadre des dispositifs permettant aux investisseurs de défiscaliser. Aussi, le lobbying des promoteurs immobiliers est croissant auprès des propriétaires terriens.

En outre, les multiples divisions parcellaires réalisées par nombre de nos administrés amplifient le phénomène de densification de notre village.

Les élus se sont engagés à préserver le caractère rural et paysager de la commune et à freiner du mieux possible l'urbanisation croissante, même s'il est légitime que Saint-Sauveur suive une évolution naturelle entraînée par ses nombreux attraits.

Au quotidien, chaque projet de grande ampleur est étudié par le Conseil Municipal et la discussion avec les promoteurs immobiliers est systématique, amenant les investisseurs à diminuer parfois jusqu'à 50% le nombre de logements initialement prévu. Cela a été le cas pour les projets récents situés chemin de Gleyzes, impasse du Joug et bien sûr, pour les logements en cours de construction route de Cépet.

Sur le fond, le PLU est révisé ou modifié dès que nécessaire pour donner les moyens aux élus de poser des conditions ou de refuser des projets totalement incompatibles avec l'esprit de notre village.



L'évolution raisonnée de Saint-Sauveur

Au travers du nouveau PLU, le Conseil Municipal souhaite une évolution raisonnée de la commune, faisant en sorte que les services publics offerts puissent évoluer en fonction de la nouvelle population. Dans cette logique, l'ouverture à la construction doit se faire par étapes pour pouvoir répondre au mieux à tout moment à l'ensemble de nos concitoyens.

La loi ALUR nous impose de concentrer les constructions au centre-ville et au sein des "dents creuses". Le SCOT Nord-Toulousain donne des prescriptions notamment sur l'évolution démographique à l'horizon 2030. Ces deux contraintes, ainsi que le schéma communal

d'assainissement, ont guidé les élus sur le choix des zones à privilégier dans un premier temps pour la construction.

Les zones excentrées ont été déclassées en terres agricoles ou classées dans des nouvelles zones. Ces zones, dites UC1, permettent l'agrandissement des habitations existantes, la création de piscines ou d'annexes mais interdisent, pour l'instant, la construction de nouvelles maisons.

Ces dispositions évolueront avec le temps en fonction de la législation, du déploiement du réseau d'assainissement collectif et de la capacité pour la commune d'investir dans le développement des services à la population.

La numérotation métrique



Face à l'expansion des constructions sur le territoire communal et aux problèmes d'adressage fréquemment rencontrés par bon nombre de riverains, le conseil municipal a décidé de doter la commune d'un système de numérotation métrique en 2019.

Le principe de la numérotation métrique est d'attribuer le numéro d'un bâtiment à partir de la distance qui le sépare (en mètre linéaire) de l'origine de la rue, le côté droit de ladite rue étant toujours en numéros pairs et le côté gauche en impairs. Ainsi, une maison située à 24 mètres du début de la rue, côté droit, aura le numéro

24 tandis que celle du côté gauche aura le numéro impair le plus proche, à savoir 23 ou 25.

Ce système comporte de nombreux avantages par rapport au système traditionnel comme la possibilité d'intercaler facilement des habitations en abandonnant les mentions BIS, TER, etc. Ainsi, les services de secours connaîtront exactement la borne à incendie la plus proche, un médecin trouvera plus facilement l'habitation de la personne à qui porter assistance en regardant simplement le compteur de sa voiture. Les points d'adresses seront désormais géolocalisés sans aucune ambiguïté possible.

Quelques avantages

Pour les citoyens

- Facilite et accélère l'accès aux soins et services à domicile (médecins, aides à domicile, portage de repas...),
- Facilite l'intervention des secours (services d'incendie et de secours, SAMU...),
- Facilite les visites de courtoisie.

Pour les services aux usagers (Eau, EDF, La Poste, impôts, de livraison...)

- Facilite les déplacements au travers des outils de cartographie mobiles : GPS, Smartphone...,
- Facilite les livraisons à domicile des commandes effectuées par correspondance, par internet,
- Facilite et accélère la distribution du courrier.

Pour les entreprises de la commune

- Facilite et accélère l'accès des fournisseurs et des clients,
- Permet la prospection et le démarchage des sociétés présentes sur la commune.

Vous n'avez pas reçu votre plaque et/ou votre certificat d'adressage ?

Signalez-le au plus tôt à l'accueil de la mairie.

Vous êtes locataire et vous n'avez rien reçu ?

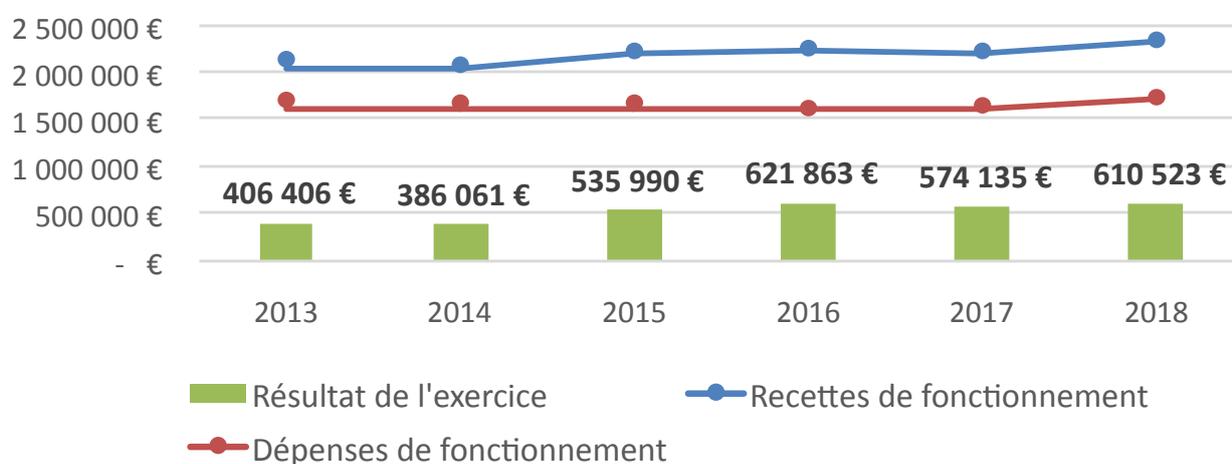
C'est normal : seuls les propriétaires sont destinataires des plaques et certificats d'adressage. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre bailleur.

Les finances communales : rigueur et transparence

Les finances communales sont saines. Ceci témoigne de la rigueur qui est de mise chaque année dans l'élaboration et le suivi du budget. (Voir le budget 2019 dans le magazine n°13)

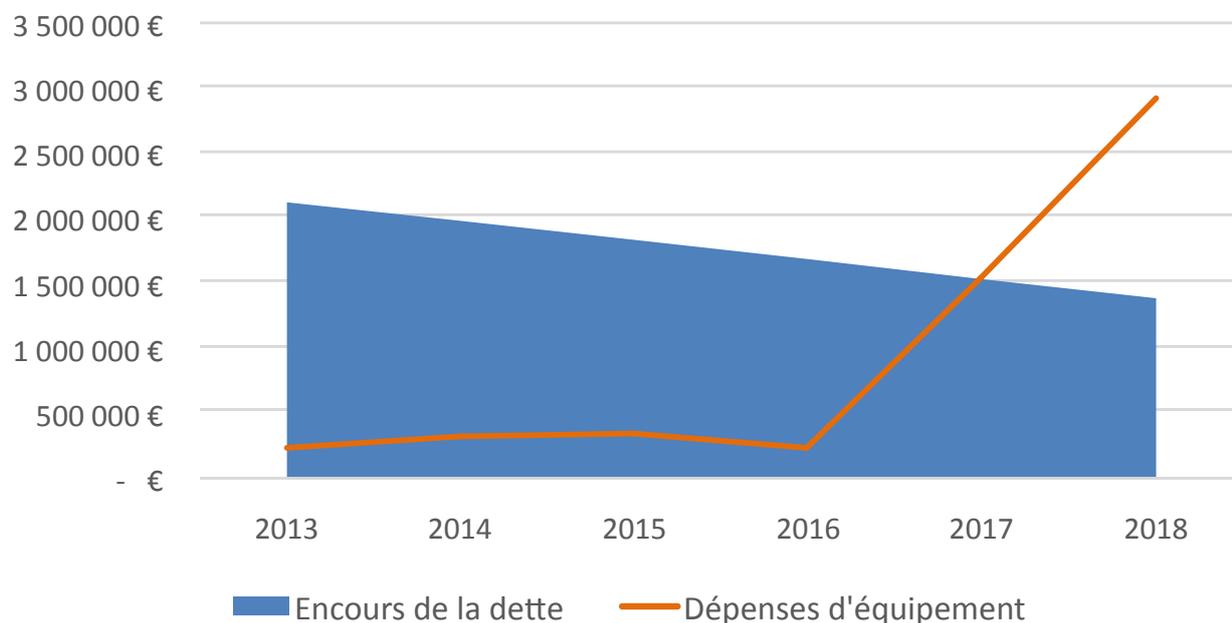
La priorité est donnée à la maîtrise de la section de fonctionnement particulièrement en dépenses, mais aussi en recettes, afin de maintenir un résultat stable chaque année voire en augmentation. Ceci nous permet d'assurer la faisabilité de nos projets et d'anticiper les différentes contraintes législatives financières dictées par les lois de finances successives.

Evolution de la section de fonctionnement



Cette rigueur budgétaire nous permet aujourd'hui de procéder aux investissements prévus tout en évitant le recours à l'emprunt.

Dépenses d'équipement et gestion de la dette



Nos actions pour maîtriser le budget communal

- Développer le partenariat avec les organismes financeurs (CAF, Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, Fonds européens).
- Élaborer le budget par objectifs (les moyens sont donnés en fonction des besoins et non dans une logique d'augmentation systématique). Il en va de même pour les dépenses de personnel.
- Réaliser une étude de faisabilité en amont pour chaque projet, qui permet d'en évaluer le coût d'investissement mais aussi de fonctionnement.
- Élaborer en interne un outil de simulation financière pour anticiper l'impact de nos projets ou des annonces gouvernementales sur notre budget.
- Suivre l'exécution budgétaire (contrôle systématique de l'engagement de chaque dépense et de sa conformité au budget prévu).
- Réviser périodiquement le coût de nos contrats de maintenance.
- Réaliser un lotissement communal pour dégager de nouvelles ressources d'investissement.
- Mettre en place un règlement d'attribution des subventions pour les associations.
- Diminuer les coûts d'énergie (mise en place progressive d'éclairage LED, branchement des équipements communaux au gaz de ville).

Focus sur le règlement d'attribution des subventions aux associations

Le 15 juin 2017, le Conseil Municipal a voté la mise en place d'un règlement d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations.

Les subventions sont dorénavant calculées selon des critères objectifs qui reflètent la volonté politique de soutien affichée en faveur des associations.

Les critères retenus

- **Le nombre d'adhérents** : pour participer aux frais que représente la gestion d'un nombre important d'adhérents.
- **Le nombre d'adhérents de la commune** : pour privilégier l'action en direction des habitants de Saint-Sauveur.
- **La participation à l'animation locale** : pour encourager la dynamique du village.
- **Le nombre d'adhérents de moins de 18 ans** : pour favoriser l'action éducative envers le jeune public.
- **Le nombre d'adhérents de plus de 65 ans** : pour favoriser le maintien du lien social chez les seniors.

Éducation

Le service éducatif est en mouvement permanent. Il doit répondre non seulement aux divers changements législatifs (réformes des rythmes scolaires, des réglementations relatives aux accueils de mineurs et à la restauration collective...), mais aussi à l'évolution rapide des besoins de la population.

LE GROUPE SCOLAIRE CHARLES MOULY S'AGRANDIT



Le projet a été précisé, le permis de construire déposé et le marché de travaux lancé. Ceux-ci vont démarrer pendant les prochaines vacances de Toussaint. La réception de la nouvelle cantine et des services périscolaires est prévue pour l'automne 2020. Les nouvelles salles de classes (remplacement des préfabriqués et ajout de deux classes supplémentaires) suivront en septembre 2021.

UN COLLÈGE À SAINT-SAUVEUR ?

La commune de Saint-Sauveur s'est portée candidate auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'implantation d'un prochain collège dont la mise en fonctionnement est prévue en 2024. Si la commune était retenue, elle serait en mesure d'assurer une continuité éducative de la petite section de maternelle jusqu'à la classe de 3^e.



ET UNE CRÈCHE ?



La Communauté de Communes du Frontonnais a mené un diagnostic faisant apparaître un déficit évident de places en multi-accueil dans le sud du Frontonnais. Lors de la séance du 4 juin 2019, le Conseil Municipal s'est officiellement prononcé en faveur de la candidature de la commune pour recevoir ce nouvel équipement qui comblera un besoin évident. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la suite de ce dossier dans un prochain bulletin.

L'ÉVOLUTION DU SERVICE ÉDUCATIF À SAINT-SAUVEUR

Les dates clés

1^{er} septembre 2014 : passage à la semaine scolaire de 4,5 jours et mise en place des TAP en réponse à la réforme sur les rythmes scolaires.

1^{er} janvier 2015 : création d'un accueil de loisirs périscolaire.

15 octobre 2015 : signature du Projet Educatif de Territoire avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Académie de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne.

1^{er} septembre 2018 : passage à la semaine scolaire de 4 jours et ouverture de l'accueil de loisirs les mercredis toute la journée.

13 septembre 2018 : candidature de la commune de Saint-Sauveur pour la construction d'un collège.

15 octobre 2018 : renouvellement du Projet Educatif de Territoire.

26 octobre 2018 : signature de la charte « label Plan Mercredi ».

4 juin 2019 : candidature de la commune de Saint-Sauveur pour l'accueil d'une crèche.

Octobre 2019 : début des travaux d'agrandissement de l'école Charles Mouly.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

la qualité dans l'assiette au quotidien !

Le Conseil Municipal met un point d'honneur à conserver une production sur place des repas servis aux enfants. Le personnel de restauration produit une cuisine familiale axée sur l'équilibre alimentaire à partir de produits issus, pour la plupart, de l'agriculture biologique ou raisonnée en circuit court.



Comme la majorité des services de restauration collective, Saint-Sauveur applique scrupuleusement les recommandations du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition). Ces recommandations ont un double objectif :

- améliorer en permanence la qualité nutritionnelle des repas servis en collectivité,
- prévenir l'obésité infantile.

Concrètement, il s'agit d'élaborer une grille de menus diversifiés et équilibrés et de contrôler, au moment du service, le grammage des portions servies selon l'âge des enfants.

La nouvelle restauration conservera le mode de préparation sur place. Bien que ce choix entraîne un investissement conséquent, il s'agit du meilleur moyen de garder la maîtrise du contenu des assiettes servies aux enfants. Cet équipement a été réalisé en concertation avec le personnel municipal de restauration et les

services vétérinaires. Ces locaux bénéficieront d'un équipement fonctionnel adapté au groupe scolaire Charles Mouly et répondront aux dernières normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

UN INVESTISSEMENT IMPORTANT POUR L'ENSEIGNEMENT

Le budget consacré à chaque enfant pour l'année scolaire 2018-2019 était de 1020 € pour les charges de fonctionnement.

Il est en augmentation constante d'une année sur l'autre et permet d'assurer un confort de vie et d'enseignement à tous les enfants de la commune.

Les enfants de Saint-Sauveur scolarisés à l'école privée Saint-Guillaume bénéficient aussi de cette enveloppe municipale au travers d'une participation financière obligatoire versée chaque année à l'établissement.

En 2019, 41 800 € ont été versés par la commune.



Pour l'école Charles Mouly :

6 370 € mobilisés en 2019 pour l'achat de matériel éducatif et l'entretien du bâtiment.

3 600 € alloués chaque année à la coopérative scolaire pour le soutien à l'organisation de classes transplantées.

2 897 250 € HT engagés pour les travaux d'agrandissement de l'école.

Le Conseil Municipal, par l'intermédiaire d'un groupe de travail traitant des questions de l'Éducation, accorde une importance capitale à l'accueil des enfants et à leur bien-être tout au long de leur scolarité. Ils sont l'avenir de notre village.



Le carnaval de l'école



Souvenir d'une interview accordée en mairie par M. le Maire aux élèves de l'école Charles Mouly

ET LE PÉRISCOLAIRE !

Associé à l'école, l'accueil de loisirs créé en 2015 fait le bonheur des enfants.

La commune s'est attachée à constituer une équipe d'animation de qualité, diplômée et pluridisciplinaire proposant aux enfants un panel d'activités variées. Déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'accueil de loisirs bénéficie d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne qui octroie une aide financière pour son fonctionnement.

Les familles ont à leur disposition le projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation. Ce document définit les modalités pratiques d'accueil des enfants au sein du service, l'organisation type de la journée, et les objectifs concrets que les animateurs se fixent pour l'année scolaire. D'une manière générale, il définit la place de l'enfant au sein de l'accueil et le parti-pris pédagogique. Les activités proposées aux enfants découlent donc de ce projet. Il est évalué lorsque nécessaire et au maximum tous les deux ans, --- et les objectifs sont redessinés selon l'évolution des besoins de l'enfant.

L'accueil de loisirs a étendu son amplitude d'ouverture à la journée entière du mercredi depuis le passage à la semaine scolaire de quatre jours au 1^{er} septembre 2018.



Portail familles

SIMPLIFICATION DES INSCRIPTIONS CANTINE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Initiée il y a 9 ans à travers le portail familles, la simplification des démarches administratives liées à l'école se poursuit au sein de notre commune.

Vous avez pu constater qu'au fil des ans, nous nous attachons à simplifier le dossier unique d'inscription aux services communaux. Nous poursuivons cet effort, et cette année, le traditionnel dossier d'inscription à la restauration scolaire et à l'accueil de loisirs ne sera plus distribué. La plupart des informations demandées ainsi que les réservations seront désormais effectuées par les familles.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la commune : www.ville-saint-sauveur.fr à la rubrique jeunesse / portail familles.

L'accueil de loisirs à la ferme aux bisons

Mercredi 12 juin 2019, les enfants de l'Accueil de Loisirs ont visité la ferme aux bisons à Lapenne en Ariège. Par chance, le beau temps était de la partie.



AU PROGRAMME :

- Visite de la mini-ferme à pied : cochons, moutons, lamas, canards, dindons... et un magnifique paon blanc !
- Visite guidée d'un musée de taxidermie.
- Balade en forêt où nous sommes partis à la rencontre des nandous, des vaches et des émeus...qui nous ont offert une course endiablée !
- Promenade en tracteur au cours de laquelle nous avons approché de très près les bisons et bien d'autres espèces à grosses cornes !

L'actualité de l'école Charles Mouly

Une fin d'année haute en couleurs !

ARTS ET MOTS



Mardi 4 juin, a été inaugurée la première balade-expo « Arts et Mots » au sein de notre village.

Toutes les classes y ont participé, que ce soit autour d'un artiste ou d'un poète. Vous avez pu, tout au long de cette balade, vous retrouver plongés dans des textes inspirés de Victor Hugo écrits par les élèves de CM2, vous sentir interpellés par des acrostiches inventés par les CM1/CM2 sur le thème de la lutte contre les discriminations et les différences, ou vous laisser emmener en voyage en forêt et dans la nature grâce aux Haïkus, aux acrostiches et aux réécritures de poèmes à la manière de Jean Tardieu par les élèves de CP, CE1 et CE2.

Vous avez pu découvrir ou redécouvrir certains artistes contemporains travaillant sur le désordre et le rangement pour Ursus Wehrli, les verticales et horizontales pour Imi Knoebler ou les cercles pour Yayoi Kusama à travers les réalisations des PS/MS. Les CE2 ont été sensibilisés à l'art géométrique d'Alexander Rodtchenko.

Certaines classes nous ont fait partager leurs œuvres originales, dont la fresque des MS/GS réalisée par les enfants dans le cadre d'un projet mené au musée des Abattoirs, ainsi que les compositions des CP autour des arbres. Ces activités ont été menées au fil des saisons et à travers le regard de différents artistes.

La balade s'est achevée devant la mairie avec un buffet-apéritif cuisiné et préparé par les enfants. Merci aux enfants pour leur investissement, aux parents pour leur présence et leur accueil chaleureux, et à la municipalité pour leur aide précieuse.

L'exposition des élèves ayant séduit les personnes présentes, nous pourrions envisager une nouvelle édition l'année prochaine.



Bravo les artistes ! A nos plumes
et nos pinceaux pour la prochaine édition !!

ON SE JETTE À L'EAU...

Comme chaque année, les classes de CP/CE1 et CM1/CM2 ont pu profiter d'un cycle piscine, à raison d'une séance par semaine pendant 6 semaines. Nous remercions les parents qui ont passé l'agrément et qui ont pu nous accompagner. Sans eux, les séances ne seraient pas possibles. Nous remercions également la Mairie de nous permettre de nous rendre à la piscine de Saint Alban en prenant en charge les frais de transport.

Il y aura un appel lancé aux parents volontaires souhaitant passer l'agrément natation à la rentrée.

...ET ON ROULE !

Cette année, un cycle vélo a été proposé aux classes de CP, CE1 et CE2. Pour l'année à venir, une balade extérieure à l'école est en cours de réflexion. Pour rendre cette sortie réalisable, nous aurons encore besoin de parents agréés. Des sessions de formation pour cet agrément seront proposées en début d'année.

Les élèves de CE2 ont également participé à un cycle rollers.



DANS LA FERME DE PASCALE...

On y trouve des poules, des pintades, des oies, des canards, des lapins... Mais aussi des vaches, le cochon Totoche et la chèvre Cassis. On peut y boire du « vrai » lait de vache et du « vrai » jus de pommes. Un délice ! Et si on est sage, Pascale nous laisse monter sur son tracteur rouge !



C'est l'expérience qu'ont pu vivre les élèves de PS/MS par deux fois à la ferme de Pascale à Villematier.

LIRE ET FAIRE LIRE À L'ÉCOLE MATERNELLE

Chaque semaine, dans le cadre de l'association « Lire et faire lire », Martine, Maryse et Anne-Marie viennent bénévolement lire des histoires aux enfants de l'école maternelle, ravis de ce moment privilégié. Un grand merci à elles pour leur investissement !

VISITE DE LA MATERNELLE PAR LES TOUT PETITS...

Les futurs « petite section » et leurs parents sont venus en fin d'année visiter l'école et leur prochaine classe. Les enfants sont ensuite revenus un vendredi matin sans les parents. Ils ont rencontré tout le personnel de l'école : ATSEM, enseignantes...

Ils ont été accueillis par les "Petite et Moyenne section" qui les ont aidés à s'approprier les lieux et à découvrir les jeux de la classe. Certains se sont déjà fait des copains et tous ont hâte d'arborez leur nouveau cartable à la rentrée...

DES PROJETS POUR LA RENTRÉE

La rentrée de septembre est marquée par une nouvelle équipe enseignante.

Une réflexion est déjà en cours sur le projet d'une classe transplantée.

Nous souhaitons également nous réengager sur le projet « école et cinéma » pour les « cycle 3 ». L'expérience du rallye piéton sur Toulouse ayant été très instructive, nous pourrions renouveler l'expérience.

Et d'autres projets que nous ne manquerons pas de vous communiquer dès qu'ils seront validés par l'équipe enseignante.



Bonnes vacances à tous,
et rendez-vous le 2 septembre !

Ecole publique Charles Mouly
Directrice : Mme LANDAIS Sandrine
05.61.35.18.33
ce.0310871d@ac-toulouse.fr



Attention, pour toute inscription, n'oubliez pas de procéder à la préinscription de votre enfant en mairie, muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile récent.

DU CÔTÉ DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves toujours très active, met en place des événements et des actions au profit de l'école comme la traditionnelle vente de sapins et cette année la vente de torchons personnalisés réalisés par les élèves... les bénéfices sont reversés à l'école. Cela permet de réduire le coût des sorties et de proposer des projets à nos classes. Nous les remercions pour leur dynamisme et leur engagement pour notre école.

Contact : Nathalie DUFRENEAUD - 06.84.25.09.53
pe.charlesmouly@gmail.com

Retrouvez également toute leur actu sur leur page Facebook.

L'ÉDUCATION PARTAGÉE

Le dialogue entre tous les acteurs éducatifs locaux est présent à Saint-Sauveur.

Il est essentiel pour nous permettre de rechercher régulièrement le bon rythme de vie pour les enfants sur tous les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Le Projet Educatif de Territoire renouvelé en octobre 2018 est le fruit de cette concertation entre commune, école, parents d'élèves et associations. Il donne des objectifs communs qui apportent de la cohérence à l'action éducative sur la commune.

PLAN MERCREDI

La commune a obtenu le label « Plan Mercredi » qui témoigne de la qualité de notre service périscolaire. Décerné dans le cadre d'un travail en partenariat entre la commune, la Caisse d'Allocations Familiales et les services de l'Etat, ce label permet ainsi de garantir pour les familles, la qualité des activités proposées et de l'encadrement des enfants.

Plus d'informations sur :
www.planmercredi.education.gouv.fr



LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Le garde-champêtre de la commune, soutenu par les agents du service technique, veille quotidiennement à la sécurité aux abords des deux écoles aux heures d'entrée et de sortie.

Dans le cadre du plan Vigipirate, un étroit travail a été effectué en 2017 par le garde-champêtre avec l'appui des services de la gendarmerie pour mettre au point un nouveau Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) avec l'équipe enseignante. Ce dispositif inclut désormais les mesures immédiates à prendre en cas d'intrusion au sein des établissements scolaires.

Dans le cadre de l'agrandissement de l'école publique, cette question a été également anticipée dans l'optique de prévoir un aménagement durable mais évolutif selon les degrés de niveau du plan Vigipirate et les choix du Maire quant au niveau de sécurité à mettre en œuvre pour la protection des élèves.



École Saint-Guillaume

Une fin d'année en beauté

Du côté des « maternelles »...

UNE JOURNÉE À LA FERME PÉDAGOGIQUE POUR LES MOYENS ET LES GRANDS

Après avoir découvert en classe les animaux de la ferme et travaillé sur l'alimentation, il était temps pour les élèves de maternelle de partir à l'aventure et de rencontrer nos amis les bêtes.

Ce fut chose faite le 19 avril à la ferme des Cinquante à Ramonville, où ils étaient attendus pour les premiers ateliers. Tout d'abord, la fabrication du pain, du champ à la table : moudre le grain, fabriquer leur propre pâte, pétrir, former leur pâton et attendre la fin de la cuisson pour admirer leur travail.

Puis en plein air : le nourrissage des moutons, à la main et au milieu du petit troupeau. S'en est suivi un atelier sur le travail de la laine. Les enfants ont observé, touché la laine vierge, retiré les poussières. Puis ce fut le moment de nettoyer au savon la laine, la froter, la rincer et la sécher pour ensuite l'utiliser pour une activité artistique : un collage de mouton.

Cette journée fut suivie d'un spectacle pédagogique, « Le Palais des Cinq Sens », sur le thème des cinq sens et l'alimentation, en lien avec notre projet de classe annuel sur le bien-être nutritionnel.

Quelle journée riche en découvertes !



LIAISON MATERNELLE-ÉLÉMENTAIRE : LES GS EN VISITE CHEZ LES CP

Lundi 3 juin, les élèves de CP ont invité leurs camarades de Grande Section. Après avoir découvert leur future classe, s'en est suivi un grand moment de partage, un très bel échange durant lequel les élèves ont pu s'exprimer, parler de leurs craintes et de leurs appréhensions en toute sérénité !

... et pendant ce temps, chez les « primaires »

LES CP, CE1 ET CE2 S'INVITENT AU FESTIVAL « COURT-CI COURS-ÇA »...



Les élèves des classes de CP/CE2 et de CE1/CE2 de l'école Saint Guillaume ont participé au festival « Court-ci, cours-ça » organisé par la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique avec le soutien de l'APEL (association des parents d'élèves). L'objectif ? réaliser un court-métrage sur tablette numérique pour rendre les élèves auteurs d'une production culturelle et fédérer tous les membres d'une classe dans un projet collectif. C'est un projet interdisciplinaire riche qui permet aux élèves de participer

à toutes les étapes de la réalisation d'un film : tournage, prise du son et des dialogues, jeu d'acteurs, montage des séquences, etc

Le thème de cette année : « L'Histoire ». Après avoir dégagé un début d'aventure, les élèves ont commencé à écrire le scénario en petits groupes. Pour la réalisation, deux techniques ont été retenues : la technique de l'animation (*stopmotion*) et la technique du fond vert pour réaliser des trucages. Ils ont fabriqué les décors, recherché et parfois créé les personnages qu'ils souhaitaient animer. Ensuite, toujours par groupes, les élèves ont écrit les *storyboards*.

28 mai, le grand jour

Passage sur le tapis rouge, photo officielle et installation dans la grande salle de cinéma avant de visionner leurs chefs-d'oeuvre sur grand écran... La tension était à son comble !

Le verdict du jury

Chaque classe a été récompensée d'une mention spéciale pour valoriser un point fort de chaque film, et tous ont reçu une entrée pour la cinémathèque et un gros paquet de bonbons pour la classe !

... ET S'EN VONT À CARCASSONNE EN CLASSE TRANSPLANTÉE DU 16 AU 17 MAI SOUS UN SOLEIL MAGNIFIQUE



SUR LES PAS DE MARCEL PAGNOL



Début avril, les classes de CM1 et CM2 de l'école St Guillaume sont allées en classe de découverte en Provence dans la région d'Aubagne.

Au cours de leur séjour, les élèves se sont plongés dans l'univers de Marcel Pagnol en visitant sa maison natale à Aubagne, les collines de son enfance où il a tourné «Angèle» et «Regains», la grotte du «Grozibou» où Marcel s'est réfugié un jour d'orage avec son ami Lili des Belons, le fameux Garlaban, endroit où a eu lieu la chasse aux bartavelles de la «Gloire de mon père», et enfin sa maison de vacances «la Bastide neuve» qui n'est plus neuve du tout.... Les élèves ont aussi visité le musée des santons à Aubagne et rencontré une famille de santonniers qui leur a expliqué les différentes étapes de fabrication de santons dans leurs ateliers. Pour sûr, des vocations sont nées après cette visite !

Bref, un séjour intense et riche en émotions que nous n'oublierons pas !

Ecrit d'après l'article rédigé par les élèves de la classe de CM2.

FÊTE DE L'ÉCOLE sur le thème des émotions : un grand moment !



Sur le thème des émotions

« We are the champions »

« J'ai peur du noir »

"If you're happy, clap your hands"

"Hello Goodbye"

Ecole Saint-Guillaume
05 61 09 50 86

ecolesaintguillaume.saintsauveur@ec-mp.org
ecolesaintguillaume-stsauveurjmdo.com

Inscriptions sur RDV avec le chef d'établissement

L'environnement au quotidien

Des bornes pour les véhicules électriques



La commune a profité de la construction de la nouvelle zone commerciale pour demander l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Ces bornes sont disponibles 7j/7 et 24h/24. Saint-Sauveur participe ainsi au déploiement des véhicules à énergie propre.

Des arbres fruitiers dans nos espaces publics



La commune a procédé à la plantation d'arbres fruitiers à la mairie et au jardin public. Plantés en tant que barrières naturelles ou simplement en ornement, ils seront à la disposition de tous. Bien qu'encore jeunes, ils apporteront, sans aucun doute, une saveur supplémentaire à la vie quotidienne de notre village.



Promenons-nous dans ...

Le jardin public



Le jardin de la mairie



Le « zéro-phyto » porte ses fruits

Grâce au zéro-phyto, nous commençons à voir réapparaître des espèces florales telles que les orchidées sauvages.

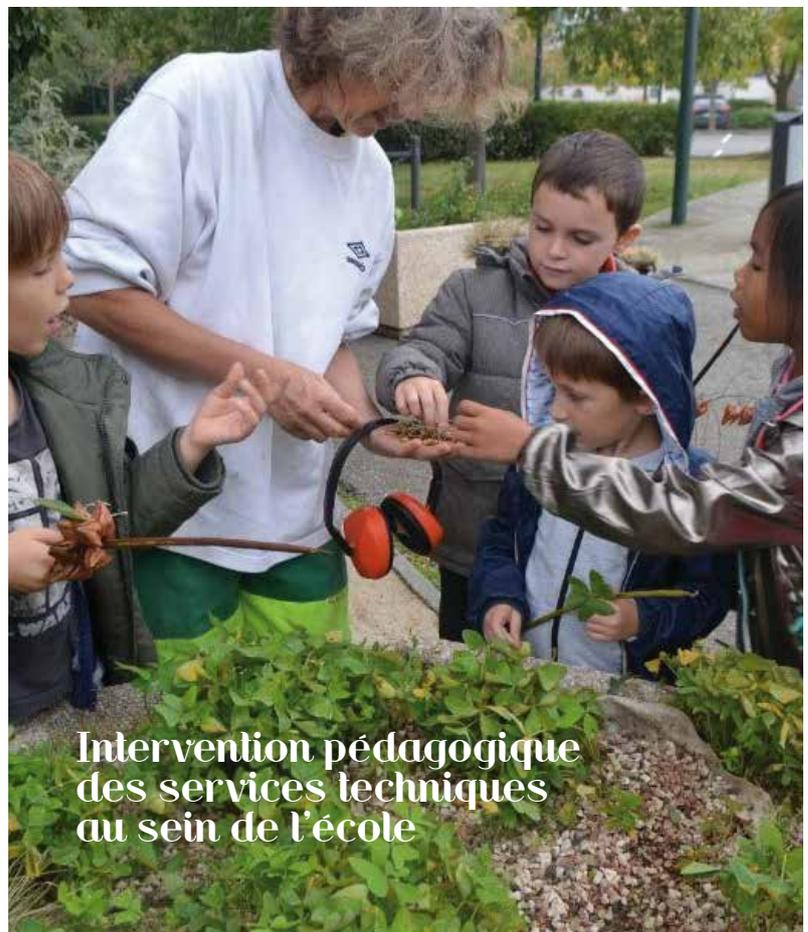
Depuis le 1^{er} janvier 2017, Les services techniques municipaux se sont adaptés à cette nouvelle réglementation pour la partie des espaces verts qui reste aujourd'hui de la compétence communale. Plusieurs méthodes sont utilisées :

- l'utilisation de plantes couvre sol,
- le désherbage par brûleur à gaz,
- le désherbage manuel.

Certains carrés d'herbes ou parcelles sont laissés à l'état naturel, sans tonte systématique afin de recréer des prairies fleuries naturelles et permettre à notre faune et notre flore locales de retrouver toute leur place naturelle et si légitime !



Orchidées sauvages



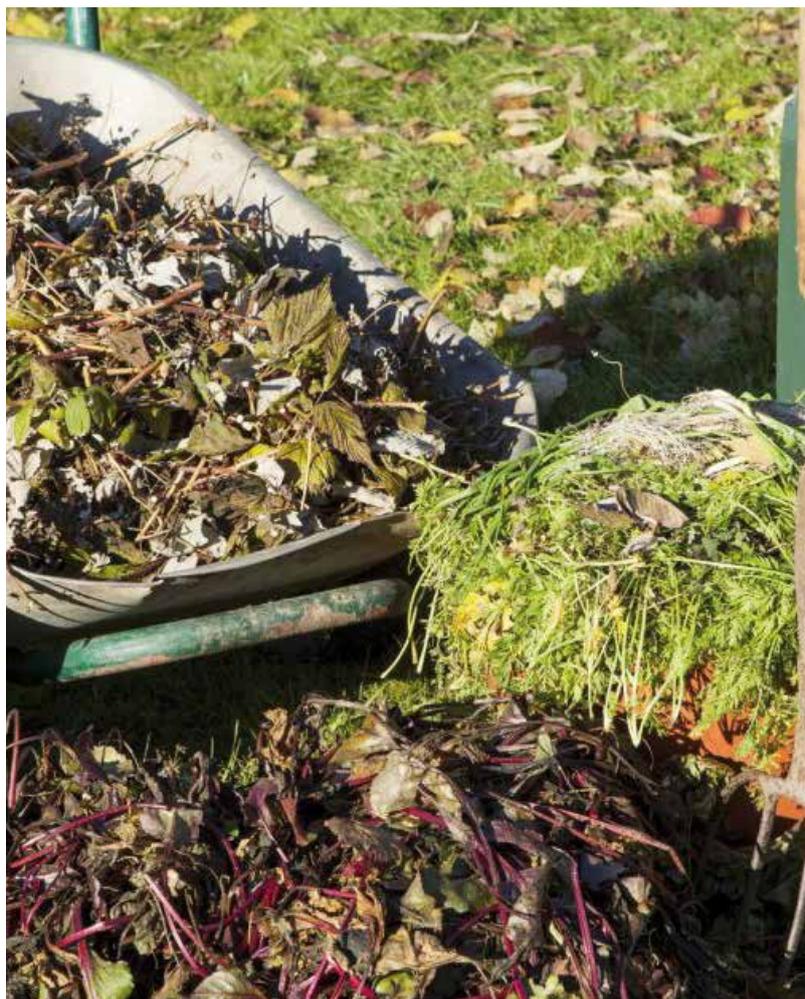
Intervention pédagogique
des services techniques
au sein de l'école

Ramassage des déchets verts

Depuis de nombreuses années, la commune de Saint-Sauveur ainsi que celle de Cépet, qui faisaient partie du SIVOM de Bruguières puis du SIVOM du Girou, bénéficient du ramassage en porte à porte des déchets verts.

A la création de la Communauté de Communes du Frontonnais, cette compétence lui a été transférée. Les huit autres communes ne bénéficiant pas auparavant de ce service, il n'était pas forcément évident que Saint-Sauveur puisse continuer à en faire profiter ses habitants. Grâce au travail et aux négociations menés par les conseillers municipaux délégués communautaires conscients de la plus-value apportée par ce service de proximité, celui-ci a finalement pu être prolongé et un accord a été trouvé entre les deux organisations : la commune participe aujourd'hui aux frais de fonctionnement en versant un fonds de concours annuel.

Saint-Sauveur et Cépet sont aujourd'hui les deux seules communes de la CCF à bénéficier de ce service.



Sentiers de randonnée

L'Office de Tourisme du Frontonnais et les élus communaux ont mené un travail draconien de création de sentiers de randonnées dans chaque commune de la CCF. Ces sentiers ont été balisés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

A Saint-Sauveur, le sentier « De Saint-Pantaléon à Monriquet » a été inauguré en octobre 2017. Il permet de découvrir la commune sous un autre angle en côtoyant son patrimoine et en longeant notamment le terrain impacté par la chute de la météorite tombée sur la commune en 1914.





Eclairage public : moderniser et économiser



Au fur et à mesure du changement des appareils d'éclairage public, la commune procède systématiquement à l'installation d'un éclairage LED. De plus, la rénovation de l'ensemble des appareils d'éclairage énergivores est en cours. La première tranche démarrera courant 2019 dans les secteurs de la Castellane, du Bougeng et de Saint-Guillaume. La technologie LED se caractérise par une très faible consommation d'énergie et par des possibilités de programmation qui permettent la modulation de l'éclairage en fonction des usages. A ce jour, l'ensemble des nouveaux appareils installés diminuent leur intensité de 50% au milieu de la nuit. 68% d'économie seront ainsi dégagés sur les futures factures d'éclairage public.

Embellissement des cimetières



En dehors de l'entretien courant des cimetières et de l'embellissement annuel à l'occasion des fêtes de la Toussaint, des travaux conséquents ont eu récemment lieu :

- le réaménagement du carré des anges au vieux cimetière,
- la dénomination des allées au cimetière de la Fiou,
- la mise aux normes accessibilité.

Une station d'épuration à la pointe de la technologie environnementale



La nouvelle station d'épuration a été inaugurée le 30 septembre 2017 par Philippe PETIT, Maire de Saint-Sauveur, en présence de M. Gilbert Hébrard, Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau 31 (SMEA) et Guillaume CHOISY Directeur Général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La société Aqualter a assuré la construction de cet équipement sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne.

L'équipement réalisé est de dernière génération, notamment par l'utilisation de l'énergie solaire pour le séchage des boues. Le procédé permet de réduire les coûts d'exploitation par la diminution sur place du volume à évacuer.

Son autre spécificité est la création d'une zone de rejet végétalisée constituée de deux noues plantées de diverses espèces arborescentes, arbustives ou herbacées. Cette zone est positionnée avant le rejet des eaux au Girou et permet une facilité de gestion et d'entretien.

Commencée en décembre 2014 et après 19 mois de travaux, la nouvelle « STEP » est entrée en service en juillet 2016.

L'équipement répond en tous points aux exigences des réglementations de dépollution des eaux rejetées dans la nature et s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable à laquelle le Conseil Municipal est très attachée. Le coût de l'opération a été de 2 376 000 €.

Ce projet a pu être réalisé grâce au soutien financier de Réseau 31 (43%), de l'Agence de l'Eau Adour et Garonne (42%) et du Conseil Départemental (15%).



- 1 Prétraitement**
Dessablage, dégraissage et collecte des déchets solides
- 2 Bassin d'aération**
Traitement du carbone, de l'azote et du phosphore par réactions biologiques et chimiques
- 3 Clarificateur**
Séparation des boues générées et de l'eau traitée par décantation
- 4 Séchage des boues**
Réduction de la teneur en eau par centrifugation puis séchage solaire
- 5 Zone de rejet végétalisée**
Infiltration et évaporation de l'eau traitée avant sa restitution au milieu naturel

Commune de Saint-Sauveur

PLAN DÉTACHABLE

Ce plan a été réduit pour permettre son insertion dans ce magazine.
Il est disponible en mairie dans son format original.

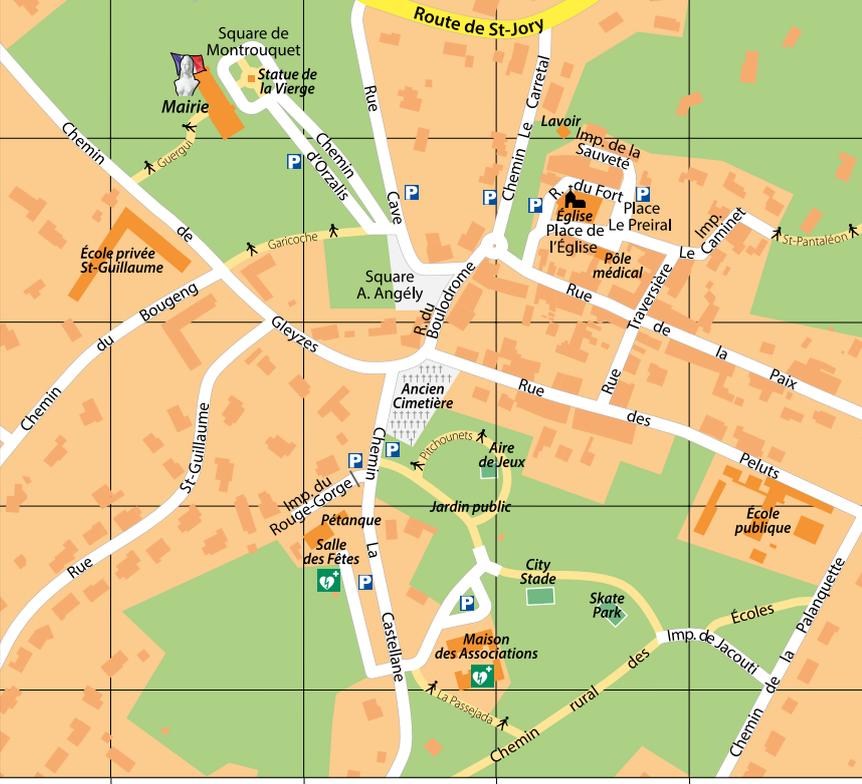


Répertoire des **Services**

5	AIRE DE JEUX..... C-D10	MAIRIE i6, B8
	ATELIERS MUNICIPAUX K4	MAISON DES ASSOCIATIONS... J7; C11-12
	CENTRE COMMERCIAL.....L5	PÔLE MÉDICAL D9
	CHÂTEAU D'EAUJ9	SALLE DES FÊTES C11
	CIMETIÈRE (Ancien)..... C10	SIÈGE DU TENNIS C11
	CIMETIÈRE (Nouveau)..... K8	SIÈGE DU FOOTBALL K6
	CITY STADE D11	SKATE PARK D11
	COMPLEXE SPORTIFi5	STATION D'ÉPURATION M3-4
6	DEFIBRILLATEURSC11	STATION SERVICE.....L5
	DOJOi5	STATUE DE LA VIERGEB8
	ÉCOLE PRIVÉE ST-GUILLEAUME... i7; A-B9	TENNISi5
	ÉCOLE PUBLIQUE..... E10-11; J-K7	TERRAINS DE FOOTBALL i5
	ÉGLISE D9	Z.A. BORDEVIELLE G4
	JARDIN PUBLIC..... C-D10-11	Z.A. DE L'HOBIT..... G6
	LAVOIRD8	

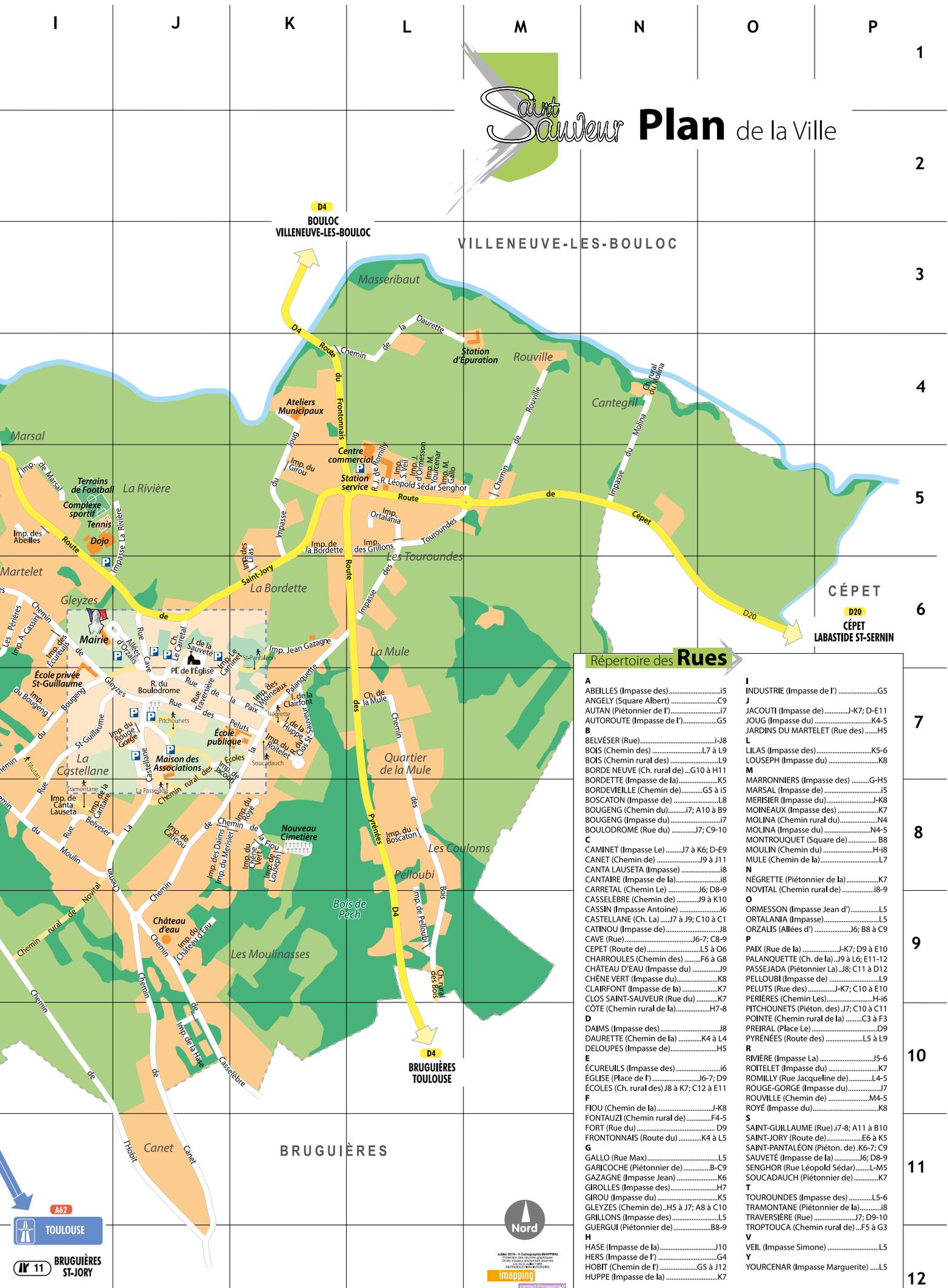
||| accès privés

Centre **Zoom**





Plan de la Ville



Répertoire des Rues

A	ABEILLES (Impasse des).....i5	I	INDUSTRIE (Impasse de l').....G5	
	ANGELY (Square Albert).....C9	J	JACOUTI (Impasse de).....J-K7; D-E11	
	AUTAN (Piétonnier de l').....i7		JOUG (Impasse du).....K4-5	
	AUTOROUTE (Impasse de l').....G5		JARDINS DU MARTELET (Rue des).....H5	
B	BELVÈSER (Rue).....i8	L	LILAS (Impasse des).....K5-6	
	BOIS (Chemin des).....L7 à L9		LOUSEPH (Impasse du).....K8	
	BOIS (Chemin rural des).....L9	M	MARRONNIERS (Impasse des).....G-H5	
	BORDE NEUVE (Ch. rural de).....G10 à H11		MARSAL (Impasse de).....i5	
	BORDETTE (Impasse de la).....K5		MARSAULT (Impasse de).....i5	
	BORDEVEILLE (Chemin de).....G5 à i5		MERISIER (Impasse du).....J-K8	
	BOSCATION (Impasse de).....L8		MOINEAUX (Impasse des).....K7	
	BOUGENG (Chemin du).....i7; A10 à B9		MOLINA (Chemin rural du).....N4	
	BOUGENG (Impasse du).....i7		MOLINE (Impasse du).....N4-5	
	BOULODROME (Rue du).....J7; C9-10		MONTROUQUET (Square de).....H8	
C	CAMINET (Impasse Le).....J7 à K6; D-E9		MOULIN (Chemin du).....H-8	
	CANET (Chemin de).....J9 à J11		MULE (Chemin de la).....L7	
	CANTA LAUSETA (Impasse).....i8	N	NÈGRETTA (Piétonnier de la).....K7	
	CANTAIRE (Impasse de la).....i8		NOVITAL (Chemin rural de).....i8-9	
	CARRÉAL (Chemin Le).....J6; D8-9	O	ORMESSON (Impasse Jean d').....L5	
	CASSELEBRE (Chemin de).....J9 à K10		ORTALANIA (Impasse).....L5	
	CASSIN (Impasse Antoine).....i6		ORZALIS (Allées d').....J6; B8 à C9	
	CASTELLANE (Ch. La).....J7 à J9; C10 à C11	P	PAIX (Rue de la).....J-K7; D9 à E10	
	CATTINOU (Impasse de).....J8		PALANQUETTE (Ch. de la).....J9 à L6; E11-12	
	CAVE (Rue).....J6-7; C8-9		PASSEJADA (Piétonnier la).....J8; C11 à D12	
	CEPET (Route de).....L5 à O6		PELLOUBI (Impasse de).....L9	
	CHARROULES (Chemin des).....F6 à G8		PELLIÈRES (Rue des).....J-K7; C10 à E10	
	CHÂTEAU D'EAU (Impasse du).....J9		PIÈRIÈRES (Chemin Les).....H-6	
	CHÈNE VERT (Impasse du).....K8		PITCHOUNETS (Piéton. des).....J7; C10 à C11	
	CLAIRFONT (Impasse de la).....K7		POINTE (Chemin rural de la).....C3 à F3	
	CLOS SAINT-SAUVEUR (Rue du).....K7		PREIRAL (Place Le).....D9	
	CÔTE (Chemin rural de la).....H7-8		PRÉRENÈES (Route des).....L5 à L9	
D	DAIMS (Impasse des).....J8	R	RIVIÈRE (Impasse La).....J5-6	
	DAURETTE (Chemin de la).....K4 à L4		ROITELET (Impasse du).....K7	
	DELOUPES (Impasse de).....H5		ROMILLY (Rue Jacqueline de).....L4-5	
E	ÉCUREUILS (Impasse des).....i6		ROUGE-GORGE (Impasse du).....J7	
	ÉGLISE (Place de).....J6-7; D9		ROUVILLE (Chemin de).....M4-5	
	ÉCOLES (Ch. rural des).....J8 à K7; C12 à E11		ROYÉ (Impasse du).....K8	
F	FIU (Chemin de la).....K11	S	SAINT-GUILAUME (Rue).....i7-8; A11 à B10	
	FONTAUZI (Chemin rural de).....F4-5		SAINT-JORY (Route de).....E6 à K5	
	FORT (Rue du).....D9		SAINT-PANTALÉON (Piéton. de).....K6-7; C9	
	FRONTONNAIS (Route du).....K4 à L5		SAUVETÉ (Impasse de la).....J6; D8-9	
G	GALLO (Rue Max).....L5		SAUVETÉ (Rue).....L-M5	
	GARICOCHÉ (Piétonnier de).....B-C9		SENGHOR (Rue Léopold Sédar).....K7	
	GAZAGNE (Impasse Jean).....K6		SOUCAUDAUCH (Piétonnier de).....K7	
	GROLLES (Impasse des).....H7	T	TOUROUNDES (Impasse des).....L5-6	
	GROU (Impasse du).....K5		TRAMONTANE (Piétonnier de la).....i8	
	GLEYZES (Chemin de).....H5 à J7; A8 à C10		TRAVERSÈRE (Rue).....J7; D9-10	
	GRILLONS (Impasse des).....L5		TROPTOUCA (Chemin rural de).....F5 à G3	
	GUERGUI (Piétonnier de).....B8-9	V	VEIL (Impasse Simone).....L5	
H	HASE (Impasse de la).....J10		Y	YOURCENAR (Impasse Marguerite).....L5
	HERS (Impasse de l').....G4			
	HOBIT (Chemin de l').....G5 à J12			
	HUPPE (Impasse de la).....K7			

A62
TOULOUSE

BRUGUIÈRES
ST-JORY



Immapping
contact@immapping.fr

Saint-Sauveur déploie le gaz naturel

Le 25 septembre 2013, M. Petit, Maire de Saint-Sauveur signait une convention de Délégation de Service Public pour le déploiement du gaz naturel au sein de notre village.

Ce réseau a été étendu en 2018 au chemin de Casselèbre.



L'olivier offert par GRDF lors de l'inauguration du réseau de gaz a été planté dans le jardin de la mairie.

Quelques statistiques


2 192 MWh
 Quantités de gaz acheminées

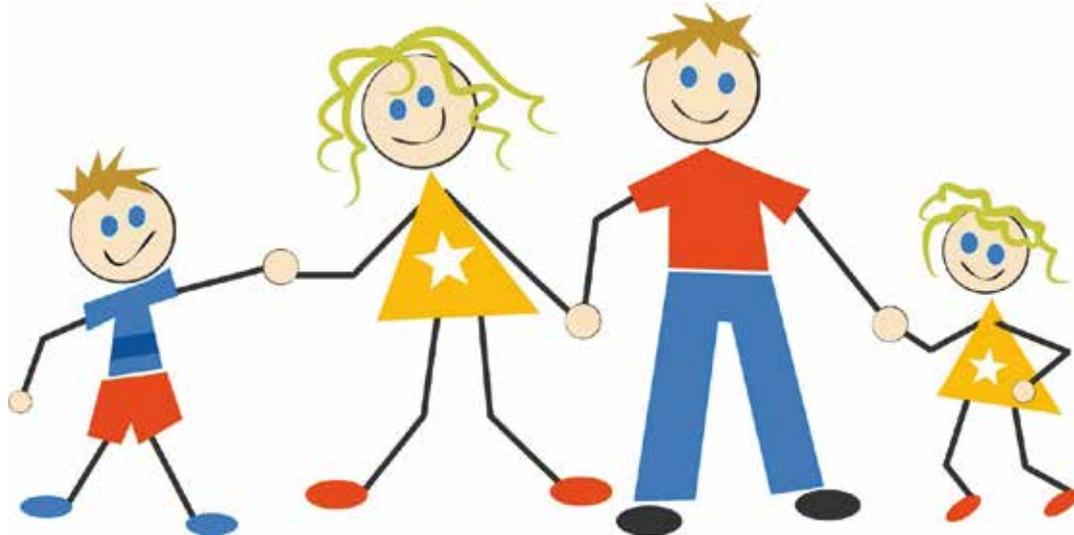

92,7%
 Taux de satisfaction accueil
 dépannage gaz / exploitation
 maintenance (région)


6,69 km
 Longueur totale de
 canalisations


53
 Nombre de compteurs
 résidentiels actifs


298 m
 Longueur de réseau développé

L'action sociale à Saint-Sauveur



Le CCAS est présidé par le Maire et administré par une commission composée du président, 4 conseillers municipaux et 4 représentants de la société civile ayant un lien avec les affaires sociales.

A Saint-Sauveur, outre les aides sociales ponctuelles versées aux personnes se trouvant dans une situation difficile, le Centre Communal d'Action Sociale :

- distribue chaque année, pendant les fêtes de Noël, des colis de Noël aux plus démunis,
- prend en charge les frais de scolarité des élèves engagés dans le cadre du protocole CLIS (Classes pour l'Inclusion Scolaire),
- participe aux frais d'inscription des familles dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs de Bruguières, Bouloc et Lespinasse pendant les vacances scolaires.

Le CCAS dispose de son propre budget, alimenté entre autres par le budget communal.

Sur les 5 dernières années, le CCAS a consacré en moyenne 10 400 € par an à l'aide sociale.

Lors de sa séance du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal a voté la mise en place de la tarification au quotient familial pour la cantine et l'accueil de loisirs.

Une tarification au quotient familial : les services municipaux pour tous !

Véritable outil de solidarité sociale et de politique familiale, le quotient familial a pour objectif de favoriser l'accès de tous les enfants au restaurant scolaire ainsi qu'aux activités périscolaires proposées par la commune, grâce à une tarification adaptée aux revenus des familles.

Une grille tarifaire propose 6 tarifs différents pour chaque prestation correspondant aux 6 tranches de quotient familial

créées. Les tarifs ont été soigneusement étudiés grâce à une phase de simulation faite au plus près des situations de chacune des familles de la commune, dans un souci d'équité.

Quelle que soit la tranche, la commune continue à assurer sur le prix de revient une participation minimum de 45% pour un repas, 65% pour la demi-journée du mercredi et 80% pour une séance d'accueil du matin, du midi ou du soir.

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus du foyer. Bien que les tranches soient librement déterminées par les communes, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur a fait le choix d'opter pour celles préconisées par la CAF, toujours dans un souci d'équité.

**proximité
et équité**

Le repas annuel des aînés : ambiance assurée !





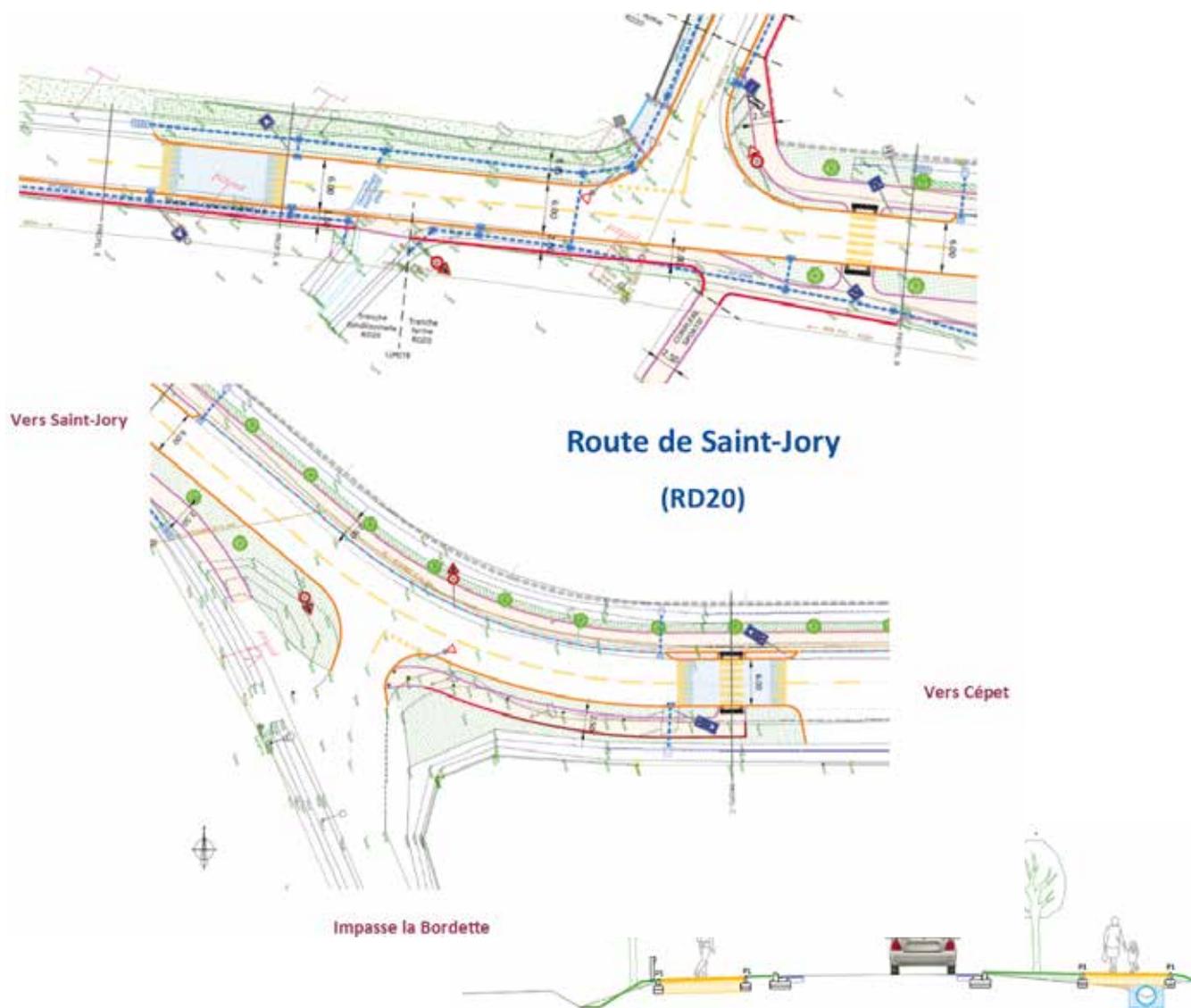
Voirie et sécurité

Les travaux de voirie sont aujourd'hui une compétence de la Communauté de Communes du Frontonnais. Les travaux sont initiés à la demande des élus de la Commune qui interviennent dans les commissions correspondantes. Les services de la CCF assurent ensuite les études ainsi que la réalisation des travaux. Lorsque ceux-ci ont lieu sur une route départementale en agglomération, ils doivent également faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental.

Travaux sur la RD20

Fin 2019, des travaux de sécurisation auront lieu sur la RD20 avec, pour objectif :

- d'aménager un chemin piétonnier depuis le nouveau centre commercial jusqu'au centre-ville et jusqu'au nouveau complexe sportif,
- de sécuriser le carrefour avec l'impasse du Joug,
- de réduire la vitesse des véhicules par la pose de plateaux traversants.



Protection des piétons sur la RD4

La commune ayant déplacé les panneaux d'entrée d'agglomération, elle a repris la main sur les dispositifs de sécurité à l'intérieur de certaines zones et notamment la traversée de la RD4 (route des Pyrénées) au niveau des abribus de « la Mule ».

Ainsi, le passage piéton a été redessiné et un **feu tricolore asservi à la vitesse** sera prochainement installé. Celui-ci passera au rouge en cas de dépassement de la vitesse autorisée qui, dans cette zone, est de 50 km/h.

Ce projet est réalisé en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne qui financera les travaux à hauteur de 50%.



SÉCURITÉ =

- Respect des « STOP »
- Respect du 30km/h en centre ville

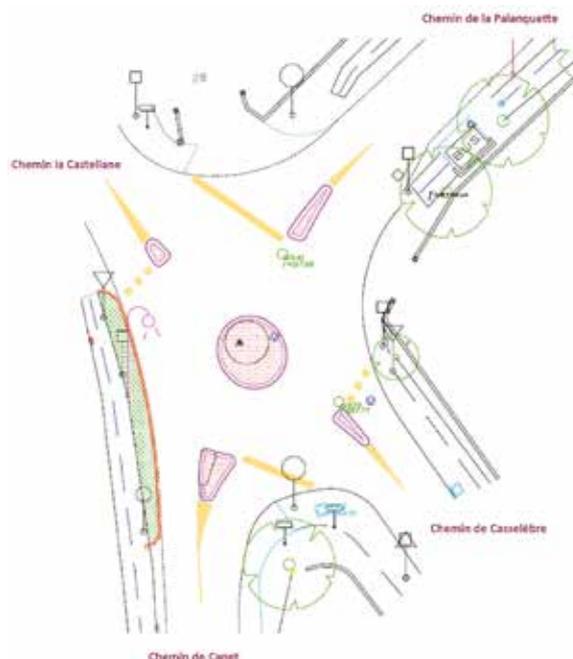
Sécurisation du carrefour du Carretal

Le carrefour devant l'ancienne mairie est totalement repensé. Le rond-point laisse place à un nouveau dispositif plus contraignant pour les véhicules descendant vers la route Saint-Jory. Les piétons empruntant l'escalier venant du parking de l'église bénéficieront d'un espace sécurisé.



Renforcement du giratoire chemin de Canet

Le rond-point faisant la jonction entre les chemins de Canet, de la Palanquette, de Casselèbre et de la Castellane sera retravaillé dans le même but de sécurisation et de réduction de la vitesse. Le revêtement sera également refait.



Quelques travaux...

Sécurisation de l'accès au complexe sportif



Aménagement
de trottoirs
route des
Pyrénées et
chemin de la
Palanquette



Protection de l'entrée de l'école privée



Réfection du chemin de Canet avec pose de ralentisseurs

L'agenda d'Accessibilité Programmée

Des services accessibles pour tous

En complément des opérations de sécurisation de la voirie, la commune a engagé, depuis 2015, des travaux de mise en conformité de ses infrastructures dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP). L'objectif est d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) à l'ensemble des espaces publics communaux.

Cet agenda s'étale sur six années (2016-2022) et de nombreux aménagements ont déjà été effectués .



A la mairie...



... au complexe associatif...



... au cimetière de la Fiou...



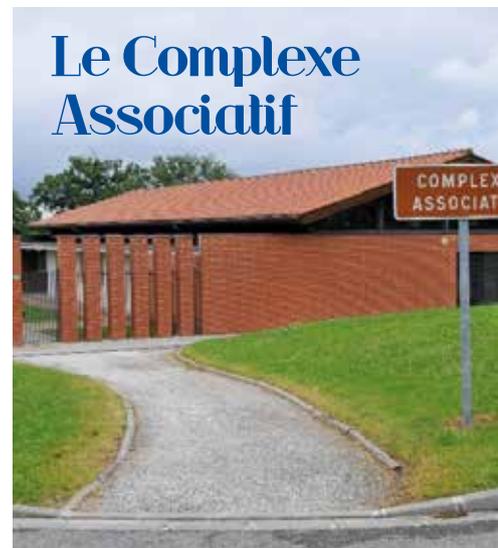
... et à l'ancienne mairie.

Les prochains travaux se concentreront entre autres sur le réaménagement de sanitaires encore non conformes à la réglementation (mairie, complexe associatif notamment).

Le Complexe Sportif



Le Complexe Associatif



La fin des travaux approche.





Un soutien toujours très affirmé aux associations

Saint-Sauveur bénéficie d'un tissu associatif extrêmement riche et varié. Grâce à l'ensemble des bénévoles qui s'investissent continuellement dans la vie de notre village, la dynamique est là avec la joie de se retrouver, de construire ensemble, de partager des passions.

Pour encourager cet élan, le soutien de la commune aux associations se matérialise tout d'abord par :

- **la mise à disposition de locaux** : les clubs house, l'ancienne mairie, l'ancienne école, le complexe associatif et bientôt le complexe sportif, soit environ 4300 m² de locaux consacrés aux pratiques associatives, sans compter les espaces extérieurs (terrains de foot, terrains de tennis, pétanque, ball-trap...),
- **le versement de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles** : chaque année, le Conseil Municipal ouvre une enveloppe à cet effet. Elle s'élève actuellement à 54 000 € par an.

Une aide précieuse est également accordée au quotidien :

- fourniture de photocopies,
- publication d'actualités sur le site internet et sur le bulletin municipal,
- mise à disposition de matériel : tentes, tables, chaises, podium, barrières...,
- mise à disposition de personnel : services techniques, garde-champêtre.



La salle
des fêtes

Des espaces de loisirs à utiliser sans modération





Et de l'événementiel



La célébration du centenaire de la chute de la météorite de Saint-Sauveur (1914-2014) : des explications concrètes.



Notes d'automne 2014
(Duo Lesage et Café de Maurizi)



Concert de l'école de musique
intercommunale

Exposition 2019 des peintres d'Orzalis



Le vernissage

Les valeurs de la République et le devoir de mémoire



Le centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre (1918-2018)



Conférence sur la légion d'honneur pour les élèves des deux écoles

Sauvegarde du patrimoine





Des travaux ont été réalisés en juin 2015 sur le lavoir (rejointoiment des briques, rénovation du sol, nettoyage de la toiture).



Les portes de l'église ont été restaurées et repeintes dans une teinte à la fois moderne, respectueuse de l'esprit patrimonial du lieu et conforme aux directives de l'Architecte des Bâtiments de France.



Suite à un sinistre de sécheresse, l'ancienne mairie a vu sa façade totalement refaite ainsi que les trottoirs et le parvis.



Le projet d'agrandissement de l'école a été réalisé autour de la maison de maître, ancien Château Massonnier, qui continuera ainsi à y tenir une place prépondérante.

Club ambiance

Retour sur une année riche en activités et sorties

Atelier mémoire

Une étudiante en psychologie spécialisée dans la gérontologie nous a proposé gratuitement 5 ateliers mémoire. Il s'agissait d'ateliers de discussion, en lien avec des photos et des objets anciens. La dizaine de participants a été très satisfaite de cette expérience avec des échanges très positifs multigénérationnels (de 60 à 90 ans).

Sorties

LE 07 JUIN, 16 personnes du club ont participé à la sortie à Nérac organisée par le comité cantonal de coordination du canton de Villemur et des territoires. Ce fut une belle journée avec au programme : visite pédestre du vieux Nérac, croisière commentée et dégustation de floc et de pruneaux à bord d'une gabarre sur la Baïse, repas dans une ferme, visite du château-musée de Nérac, résidence d'Henri IV et pour finir en beauté, visite et dégustation dans une chocolaterie.

LE 15 JUIN, 52 adhérents ont participé à la sortie « transhumance » à Seix. Au programme : marché artisanal, vide grenier, démonstration de traite des vaches à la main et tonte des moutons. Ensuite, nous avons pu apprécier le défilé des troupeaux et des vieilles voitures animé par des bandas, des groupes folkloriques, des majorettes et des bergers basques. Après un

repas pris sous un chapiteau, nous avons pu assister à une démonstration du travail de chiens de berger.

Le 11 juin, le repas a été annulé. Il y avait trop d'activités et de sorties autour de cette date. Un repas au restaurant « le Saint Sauveur » a toutefois été organisé pour une vingtaine de joueuses et joueurs de loto le 14 juin.

Marche

- Le mercredi 22 mai, nous avons organisé notre première marche d'orientation dans les bois de Saint-Sauveur / Bruguières / Cépet. Après un café offert, 7 groupes de 3 à 4 personnes ont suivi un itinéraire avec des indices, des questions et une liste de végétaux à ramener. Après la remise des récompenses, grillades, pétanque et jeux de société ont permis de passer une belle journée de convivialité sous le soleil. Ce fut un grand succès et, à la demande générale, nous renouvellerons cette activité en septembre ou octobre !
- Le nouveau groupe de marche a débuté très timidement le mercredi matin avec un départ à 9 h sur le parking des salles associatives. Ce petit groupe se rend en covoiturage au lac de Bruguières pour en faire le tour avec quelques haltes sur les bancs (environ 1/2 heure de marche). Si vous souhaitez marcher à votre rythme pour vous maintenir en forme, n'hésitez pas à les rejoindre. Si vous êtes intéressé, prenez contact avec Aline Delcol au 05 61 09 52 41.
- Des tee-shirts pour les adhérents : 90 tee-shirts bleus ou fuchsia avec le logo du club ont été distribués aux adhérents qui le souhaitaient, avec une participation du club.



Bibliothèque

Afin d'alimenter la bibliothèque du club, vous pouvez, si vous avez des livres dont vous souhaitez vous séparer, les amener au club, les vendredis de 10 h à 12 h et de 13h30 à 16 h. Vous pouvez aussi les donner à un membre du bureau.



Les Gal'abrials

"Des gommages corporels"
Un succès décapant !



Le 27 avril dernier, les Gal'Abrials ont donné à la salle des fêtes le coup d'envoi de leur nouvelle saison avec une comédie décapante bien au-delà du titre : " Des gommages corporels". Dans une salle quasi comble, le succès était au rendez-vous ; en témoignait l'affluence au pot de l'amitié qui suivit le baisser de rideau, moment incontournable entre les comédiens et un public ravi ne tarissant pas d'éloges. Le 12 mai, c'est à l'auditorium de Balma que la troupe a exporté son talent. Là aussi, le succès était au rendez-vous même si l'on pouvait espérer une meilleure affluence. A n'en pas douter, cette comédie de Pierre Marie Dupré mise en scène par Michel Verdot est promise à un bel avenir grâce à l'originalité de cette pièce au comique atypique, mais aussi et surtout au talent des comédiens totalement investis. Pour 2019, l'agenda est à peu près rempli, et la troupe prospecte d'ores et déjà pour 2020 !

Appel au volontariat

Les Gal'Abrials ne doivent leur notoriété qu'à la troupe adulte. Il serait bon de voir émerger une troupe d'enfants ou d'ados qui étofferait le groupe et le pérenniserait. Prêté par la mairie, les Gal'Abrials ont la chance de bénéficier d'un local en propre et de matériel de spectacle performant. Il ne manque que des bénévoles ! Il n'est absolument pas nécessaire d'être diplômé d'art dramatique mais simplement d'aimer le théâtre et vouloir communiquer cette passion et ce plaisir à de jeunes pousses. Le ou les volontaires bénéficieraient bien sûr de l'aide de l'encadrement en place, tant sur le contenu des cours que sur l'organisation de spectacles.

Renseignements auprès de la présidente, Mme Dufrêne : 05.34.27.19.63
Ou M. Michel Verdot : 06.67.86.50.10 - verdot.mic@wanadoo.fr

Gym douce



Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 28 juin dernier. L'association comptabilise 40 adhérent(e)s. Les cours se déroulent deux fois par semaine dans la salle n°2 du complexe associatif avec les mêmes jours et horaires, à savoir les lundis et les vendredis :

- Gym de 9h15 à 10h15
- Pilates de 10h30 à 11h30

La reprise des cours se fera le 9 septembre 2019.

Deux nouveautés pour l'année 2019/2020 :

- Un cours de gymnastique adapté aux personnes ayant des difficultés physiques liées soit à l'âge, soit à la maladie, ou suite à un accident...
- Un cours de Pilates le soir.

Ces deux nouveaux cours, comme ceux déjà existants, seront donnés par une éducatrice sportive diplômée.

Les jours et horaires n'ont pas encore été fixés mais les renseignements vous seront donnés au forum des associations.

L'ancien bureau a été reconduit dans ses fonctions :

Présidente : Louise Humbert
 Vice-présidente : Sylvie Marty
 Trésorière : Marlène Fiore
 Trésorière adjointe : Françoise Duffaut
 Secrétaire : Cathy Petit

Ouvrages et détente

Couture, tricot, broderie, point de croix, crochet...

Pour qui, pour quoi ?

Pour tout public, débutant ou confirmé, chacun(e) peut dans une ambiance conviviale et selon ses souhaits, réaliser des ouvrages variés et personnalisés.

Du matériel à disposition

Le club est équipé de tout le matériel nécessaire : machines à coudre, surjeteuses, patrons, mercerie...

... et de la convivialité avant tout !

Une pause café ou thé avec petits gâteaux est offerte à chaque cours.

VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE ?

Nous vous attendons à la salle n°4 du complexe associatif :

- le samedi de 9h à 12h,
- le lundi de 14h à 17h.

Vous souhaitez plus de renseignements ou venir nous rencontrer ?

contactez-nous aux horaires des cours au 05.61.74.36.07 ou auprès de Mme ESCAFIT au 05.61.09.51.96.



Les Ours Judo Club

Les arts martiaux

Judo et Ju-jitsu - Le Judo à partir de 4 ans



Beaucoup de jeunes viennent découvrir notre activité comme première approche sportive. En effet, en plus d'être ludique, il permet d'améliorer la confiance en soi, l'équilibre, la sociabilité et le contrôle de soi. Le judo est un véritable sport éducatif qui permet à chacun de s'amuser, de respecter les règles, de découvrir l'entraide, d'évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

Les Ours de St-Sauveur démarrent leur saison dès le 2 septembre avec plein de nouveaux cours suite à l'augmentation d'effectifs.

- Pour les 4/6 ans : lundi et jeudi de 17h45-18h30,
- Pour les 7/12 ans : lundi et jeudi 18h30-19h30 / mercredi 14h15-15h15 / vendredi 18h-19h,
- Pour les adultes, nous proposons 3 cours « Famille » où les parents viennent avec les enfants : lundi et jeudi 18h30-19h30 / vendredi 18h-19h et un cours de Ju-Jitsu de 19h30-20h30.

Deux professeurs titulaires du Brevet d'Etat, Martin (5^e dan) et Patrick (Champion d'Europe 2016), encadreront les cours en compagnie d'Eric et Stéphane.

M.M.A. et self-defense

- Le M.M.A. Pancrace sera réalisé par Guillaume le vendredi de 20h à 21h30. Ce cours sera composé d'adultes hommes et femmes et de grands ados.
- Le Self-défense Ju-Jitsu aura lieu tous les jeudis de 19h30-20h30.



Yoga, Pilates et Zumba de retour à Saint-Sauveur

LUNDI	19h-20h	FITNESS
	20h-21h	ZUMBA-RUMBA
MARDI	19h15-20h15	YOGA
MERCREDI	19h-20h	PILATES
	20h-21h	FITNESS
JEUDI	19h30-20h30	FITNESS
SAMEDI	11h15-12h15	STEP

Avec le nouveau complexe, le club a planifié un cours de Yoga Hatha par Marie Château, spécialiste diplômée qui donnera des cours aux adultes mais aussi aux ados +12 ans. Eva fera un cours de Zumba le lundi soir.

Les cours de yoga, pilates et zumba ne débiteront qu'avec l'arrivée du nouveau complexe sportif.

Contact : 06.22.60.81.23 - judo.ours@gmail.com
Retrouvez également toutes les infos sur notre site internet : judogrisolles.free.fr

VENEZ ESSAYER UN COURS, VOUS AUREZ JUSQU'AU 1^{ER} NOVEMBRE POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION.

Esprit Taekwondo

La saison sportive 2018-2019 aura été encore marquée par de nombreux résultats valorisants :

- . 1 titre de champion d'Europe : Satya Elaroui,
- . 2 champions de France: Satya Elaroui et Andreas Lepape,
- . 1 médaille de Bronze au championnat de France universitaire,
- . 2 nouveaux gradés : Lola Bourthoumieux 1^{er} dan et Enzo Benetti 2^e dan.

Et de nombreux résultats dans toutes les compétitions nationales et internationales !

Le club approche désormais les 100 adhérents pour sa 7^e année de fonctionnement. Tous les encadrants vous attendent nombreux pour la prochaine rentrée 2019-2020. Le club propose des cours de Taekwondo pour les enfants, adolescents et adultes ainsi que des cours de remise en forme (circuit training adultes).

Venez nous rejoindre pour un cours d'essai !

Contact : esprittaekwondo@free.fr





Projet de territoire Communauté de Communes du Frontonnais

Construire un territoire durable, « pour aujourd'hui et pour demain »

La démarche pour la définition du projet de territoire de la Communauté de Communes, en 2017, fut un évènement d'importance capitale pour le Frontonnais.

Reconnu pour sa qualité de vie, notre territoire est multiple. Riche de services, de lien social, de paysages et de patrimoine, il bénéficie d'une attractivité économique en pleine expansion, entre Toulouse et Montauban.

Six ans après la naissance de cette communauté, le projet de territoire marque une volonté politique commune, forte et claire, en affirmant la volonté de préserver des communes vivantes dans une intercommunalité renforcée.

En construisant son avenir, en définissant les politiques à mettre en œuvre, et en imaginant les services et équipements nécessaires à la population et aux activités économiques, ce projet dessine une véritable stratégie de développement pour le territoire du Frontonnais.

Il est le fruit d'une expression large et diverse des représentants de la population communale et communautaire de la CCF, et repose sur des temps collectifs, forts d'échanges et de réflexion, avec une ambition de faire du Frontonnais un territoire durable.

COMMENT S'EST CONSTRUIT LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONTONNAIS ?

Par la mobilisation et l'investissement des élus et conseillers municipaux lors de plusieurs étapes de concertation :



⇒ PRINTEMPS 2017

2 séminaires des élus communautaires.

⇒ DÉBUT 2018

Entretiens individuels avec les maires des 10 communes membres.

⇒ FÉVRIER 2018

Séminaire d'échanges des élus et services des communes : découverte des communes et partage des 5 principes fondateurs.

⇒ JUIN 2018

3 journées d'ateliers et visite du territoire « Frontonnais Tour ».

⇒ ÉTÉ 2018

Synthèse des travaux, diffusion aux élus du « cahier de vacances » et réunion d'échanges autour des priorités.

⇒ AUTOMNE 2018

Visite et échange d'expériences avec les élus et services de la CC de la Vallée de l'Hérault.

⇒ DÉCEMBRE 2018

Vote du document de travail commun entérinant les orientations générales et axes prioritaires.

⇒ FÉVRIER 2019

Réunions en commissions pour décliner ces orientations et axes en actions opérationnelles.

Ces étapes de travail, riches de débats et de réflexion par l'ensemble des élus et conseillers municipaux, ont permis de favoriser une appropriation et un réel portage collectif, au service d'une ambition politique.



CE PROJET S'APPUIE SUR 5 PRINCIPES FONDATEURS :

- . le Frontonnais Attractif et Novateur,
- . le Frontonnais Vert,
- . le Frontonnais Ouvert,
- . le Frontonnais Solidaire,
- . le Frontonnais Citoyen.

Autour de ces principes fondateurs, 3 axes de développement de la Communauté de Communes du Frontonnais sont mis en lumière. Ils permettent de définir clairement, par le biais d'objectifs à atteindre, un plan d'actions pour les années à venir, à l'image d'un territoire dynamique et engagé.



LES AXES ET OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE EN RÉSUMÉ

Axe 1 – Un exigence d'identité : pour faire face au risque de banalisation

- . faire du Frontonnais un exemple en matière d'aménagement de l'espace pour pérenniser l'attractivité,
- . attirer des entreprises et de l'emploi en valorisant les pôles d'activités,
- . préserver la biodiversité et engager le territoire dans la transition énergétique,
- . offrir un habitat adapté tout en préservant les espaces agricoles.

Axe 2 – Un Frontonnais accueillant : encourager le sentiment d'appartenance

- . favoriser l'épanouissement de la jeunesse, du jeune enfant à l'adolescent,
- . créer du lien entre les habitants, les réunir autour de valeurs partagées,
- . assurer la présence et la qualité des services à la personne.

Axe 3 – Un Frontonnais ouvert à son environnement : valoriser les complémentarités

- . s'inscrire activement dans un dialogue avec toutes les aires et unités urbaines ainsi que les territoires limitrophes,
- . faciliter les mobilités sous leurs différentes formes,
- . promouvoir un tourisme de loisirs et de terroir.

Colonne vertébrale d'un développement harmonieux, le projet de territoire de la Communauté de Communes du Frontonnais est un gage de réussite pour l'avenir à court et long terme. C'est l'héritage qui devra être laissé aux générations futures de citoyens et d'élus : **un territoire fort et construit collectivement.**



Présentation du Projet de Territoire à la mairie de Saint-Sauveur



Agenda

DÉCISIONS MUNICIPALES

Finances

- Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2019,
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Pétanque Saint-Sauveur »,
- Mise en place d'un feu tricolore asservi à la vitesse : participation financière auprès du SDEHG.

Intercommunalité

- Opposition au transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Frontonnais initialement prévue au 1^{er} janvier 2020,
- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Frontonnais par un accord local.

Éducation

- Candidature de la commune pour l'accueil d'une crèche et d'un collège sur son territoire.

AREZZO - Festival de musique

Organisé par l'école de musique
Samedi 31 août à partir de 17h

FORUM des ASSOCIATIONS

Organisé par L'APECM (parents d'élèves de l'école publique) et Les LOISIRS CREATIFS D'ORZALIS
Salle des fêtes et complexe associatif
Samedi 7 Septembre à partir de 14h

REPAS DES AÎNÉS

Salle des fêtes – inscription en mairie
Dimanche 13 octobre

CLUB AMBIANCE - Loto

Salle des fêtes
Samedi 26 octobre

SECOURS POPULAIRE

Père Noël Vert
Salle des fêtes
Mercredi 18 décembre à 14h30

IL COURT, IL COURT...



Le triple tenant du titre du Maraïsthon, le Saint-Salvadorien **Jérôme Bellanca**, a de nouveau fait parler de lui le 16 juin dernier : il remporte la 10^e édition 2019, en 2h34mn avec plus 15 mn d'avance sur le second !

Cette victoire vient s'ajouter à son palmarès : triple champion de France des 100 km, 8^e mondial, médaille de bronze aux championnats du monde par équipe à **Winschotten (Pays Bas)**, là où se dérouleront en 2020 les prochains Mondiaux du 100 km.

Nous lui souhaitons bonne chance pour les prochains Championnats de France des 100 km en octobre 2019 à AMIENS.

SERVICE CIVIQUE

Vous avez la possibilité de contacter votre référent Service Civique au sein des Directions régionales ou départementales. Il a pour mission de vous accompagner dans vos démarches et dans la mise en œuvre du Service Civique au niveau local. N'hésitez pas à le solliciter.

Contact : Elisabeth LAVIGNE - 05.34.45.37.98 - ddc-service-civique@haute-garonne.gouv.fr
Retrouvez toutes les informations sur : www.service-civique.gouv.fr



Etat-civil

Naissances

PARTHONNAUD Elana
10/04/2019
LELIEVRE Éléonore
26/05/2019
DANJOU-DA BENTA Élise
23/06/2019
CERRONE STRAMARE Lucie
28/06/2019

Mariages

BOGDANOVITCH Laura et GRUARIN Rémi
01/06/2019
BOUCHE Pâquerette et BOQUET Michel
15/06/2019
MASINI Hélène et MATRAY Thierry
04/07/2019
ROLLAND Adeline et BOUDARD Loïc
20/07/2019
ETCHEVERRY Audrey et VAR Alexandre
27/07/2019

Décès

CONTICINI Antoine, Gilbert - 03/05/2019
PIDOUX René - 04/06/2019
REGOURD Edmond - 08/06/2019
DELMAS Marie - 03/07/2019
RISPE Maryse épouse BOUSQUET
11/7/2019
GUITTARD Christian - 19/7/2019
MASSE Joël - 25/7/2019

“Le rendez-vous de Paola



SAUTÉ DE DINDE AU CHORIZO ET TOMATES

1 kg de viande de dinde coupée en gros cubes
 800 gr de concassé de tomates (fraîches ou en boîte)
 4 oignons
 1 chorizo doux
 1 pot d'olives vertes dénoyautées
 2 gousses d'ail
 Huile d'olive
 Herbes de Provence
 2 feuilles de laurier

- Emincer les oignons, et écraser les deux gousses d'ail avec un couteau.
- Les faire revenir dans une sauteuse avec 1 c à soupe d'huile d'olive. Rajouter les dés de dinde pour les colorer sans les griller.
- Rajouter les tomates concassées, les herbes de Provence, les feuilles de laurier, le sel et le poivre et laisser cuire une bonne dizaine de minutes, à toute petite ébullition.
- Rajouter ensuite les olives égouttées, le chorizo en rondelles et laisser cuire 10 à 15 bonnes minutes de plus sur feu doux avec un couvercle.



Servir chaud avec du riz blanc

RÉGALEZ-VOUS !!

Le petit plus qui apporte du goût :
rajouter un brin de basilic sur le dessus.

Ville de Saint-Sauveur

ECHANGES / RENCONTRES



SAMEDI 7 SEPTEMBRE À 14H

**SALLE DES FÊTES ET COMPLEXE ASSOCIATIF
ORGANISÉ PAR L'APECM (PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE)
ET LES LOISIRS CRÉATIFS D'ORZALIS**